

Snipes à Paris

Samedi 15 et Dimanche 16 Octobre 2011

AVIS DE COURSE

- 1) Règles régissant l'épreuve.

L'avis de course.

RCV 2009 - 2012.

Prescription de la F.F.V.

Règles de la classe Snipe.

L'épreuve est classée en catégorie C du code de publicité de l'I.S.A.F.

Les instructions de course et leurs annexes.

- 2) Classe admise.

Dériveurs Snipes.

- 3) Inscriptions.

Inscriptions au club du SCCR Voile à partir de 12 h. le samedi 15 oct 2011.

Les concurrents français devront présenter à l'inscription leur licence valide avec le cachet médical,

L'attestation de cotisation à l'A.F.S.,

L'autorisation parentale pour les mineurs.

La carte de publicité le cas échéant.

Les concurrents étrangers devront présenter une attestation d'assurance responsabilité civile et être en règle avec leur autorité nationale et la S.C.I.R.A.

Les annexes aux instructions de course seront fournies lors de la confirmation de l'inscription.

Le ou les parcours seront décrits dans l'annexe aux instructions de course.

- **4) Programme.**

Samedi 15 Octobre 2011

14.00h.: A disposition du comité de course pour 1 ou plusieurs manches.

19.30h.: Pot de bienvenue

20.00h.: Dîner des équipages au Club House du CVBM

Dimanche 16 octobre 2011

10h.30: A disposition du comité de course pour 1 ou plusieurs manches.

Pas de départ de manche après 16h 30

17h 30.: Proclamation des résultats.

- **5) Classement.**

Le classement sera établi selon le décompte des points S.C.I.R.A.

systeme 2.

Le nombre maximum de courses à courir est de 7.

Le classement sera effectué sur le nombre de courses validées, à l'exclusion de la moins favorable.

Si 3 courses seulement ont été validées, le classement est établi sur ces 3 courses, moins la plus mauvaise.

2 courses validées sont nécessaires pour valider l'épreuve.

- **6) Composition du corps arbitral.**

Président du comité de course : Pierre Le Guennec

Président du jury :

Renseignements complémentaires: Jean-Marc Gardère Tél.: 01 55 64 87 43
Portable: 06 33 26 26 19

E Mail: garderejean-marc@neuf.fr

SCCR - VOILE

Annexe aux instructions de course à la voile FFV ISAF 2009-2012

Snipes à Paris 15 et 16 Octobre 2011

Rappel: Chapitre 1 Art. 4 décision de courir.

La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.

2 Avis aux concurrents

2 Le tableau officiel d'affichage de la course est installé au club.

4 Signaux faits à terre

4.1 Les signaux faits à terre seront envoyés sur le mât de pavillons installé sur la berge face au club.

5 Programme des courses

5.1 Voir l'avis de course.

7 Zone de course

7 La zone des courses est située sur le plan d'eau du parc interdépartemental des sports de Choisy Paris Val de Marne, plaine sud.

8 Parcours

Les bouées du parcours sont des bouées jaunes. Le numéro du parcours est indiqué par un chiffre arabe (1 ou 2). Le parcours sera précisé sur le tableau officiel.

Un briefing sera fait avant le premier départ.

10 Départ

La ligne de départ est matérialisée par un pavillon orange fixé en haut du mât du comité de course et un poteau flanqué d'un pavillon orange sur la berge.

Le passage entre la bouée jaune et le poteau flanqué d'un pavillon orange sur la berge, est obligatoire, pour prendre le départ.

12 Arrivée

La ligne d'arrivée est la même que la ligne de départ mais le passage entre la bouée jaune et le mât du comité de course flanqué d'un pavillon orange et d'un pavillon bleu d'arrivée, est obligatoire.

Pour finir la course, les bateaux doivent dégager la ligne après l'avoir franchie.

13 Système de pénalité

13.2 Le système de pénalité pour une infraction à une règle du chapitre 2 des RCV est le système 1.

14 Temps limite

14.1 La ligne d'arrivée est fermée à 50% du temps de course du premier.

15 Protestations

15.1 Les protestations seront déposées au plus tard 30 minutes après la fermeture de la ligne d'arrivée de la dernière course.

16 Classement

16:1 Le classement sera effectué selon le décompte des points S.C.I.R.A. système 2.

COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL.

Président du comité de course: Pierre Le Guennec

Président du jury: